

# Avis DE CERTIFICATION

Un bulletin de Groupe CSA à lire de toute urgence

Chauffe-sauna électriques n° 2

Entrée en vigueur le 21 février 2020

Le 20 novembre 2018

Présentez votre demande avant le 21 septembre 2019

Nous annonçons : la publication de la norme CSA C22.2 n° 164-18, Chauffe-sauna électriques

Classe n° : 2811 03, APPAREILS DE CHAUFFAGE - radiateurs fixes

Pour acheter la norme, visitez nous à [store.csagroup.org](http://store.csagroup.org)

## Qui est visé ?

Tous les fabricants de chauffe-sauna (bains finlandais) électriques.

## Que devez-vous faire ?

1. Les révisions précisées dans cet Avis de certification ne requièrent aucun essai, mais des mises à jour de vos certificats de conformité et de vos rapports de certification seront exigées. Le personnel de la Prestation de services de Groupe CSA communiquera avec vous afin de vérifier la conformité à chaque révision qui s'applique à la conception de produits compris dans vos rapports de certification visés.
2. Veuillez nous faire parvenir votre réponse au plus tard 30 jours après avoir reçu la lettre de soumission accompagnée de la demande de services de certification CSA. Vous devez nous envoyer votre réponse d'ici le 21 septembre

2019 afin d'assurer la mise à jour complète de votre registre de certification d'ici le 21 février 2020.

## Approbations :

Cet avis annonce la publication de la norme CSA C22.2 no 164-18, Chauffe-sauna électriques, qui remplace l'édition précédente (CSA C22.2 no 164-M91).

Les nouveaux produits seront évalués selon la nouvelle édition de la norme. Les produits déjà certifiés en vertu de l'édition remplacée de la norme devront se conformer aux nouvelles exigences ainsi qu'à celles qui ont été modifiées, dont les détails se trouvent dans la pièce jointe no 1 ci-dessous, d'ici la date d'entrée en vigueur du 21 février 2020.

## Principales modifications :

Voir la pièce jointe n° 1.

Pour toute question relative à votre dossier ou à vos produits, veuillez-vous adresser à l'associé du personnel technique du Groupe CSA qui s'occupe de votre dossier.

Aller à <http://www.csagroup.org/fr/services/essais-et-certification/product-listing/> et entrer votre numéro de contrat principal ainsi que les numéros de classe associés à cet avis afin de déterminer lesquels de vos produits sont affectés.

La nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis peuvent être utilisées pour la certification à partir de la date de publication du présent avis. La «date d'entrée en vigueur» du présent avis est la date à laquelle les conditions actuelles, applicables aux produits certifiés énumérées dans les numéros de classe touchés, expirent et la nouvelle édition de la norme ou les modifications annoncées dans le présent avis deviennent les seules exigences qui peuvent être utilisées pour la certification.

Dans le cas où les produits actuellement certifiés ne sont pas conformes aux dernières exigences décrites dans le présent avis après la "date d'entrée en vigueur", la certification de ces modèles peut être interrompue.

## Pour des questions techniques sur cet avis de certification

Communiquez avec Don Lee  
par téléphone au 416-747-4176, télécopieur au 416-747-4149  
ou par courriel à [don.lee@csagroup.org](mailto:don.lee@csagroup.org)



Rendez-vous au [www.csagroup.org](http://www.csagroup.org) où vous pouvez cliquer sur "Contactez-nous" pour voir le répertoire téléphonique de nos bureaux et partenaires.

## Pièce jointe n° 1

### Principales modifications

<b>Article(s)</b>	<b>Modifications</b>	<b>Revue de dossier(s) requise</b>
5.10.4, 5.10.5, 5.11.1	Ajout de la norme CSA E60730-1 et des normes de deuxième partie pertinentes comme autre option à la norme CSA n° 24.	non
5.11.1	Ajout de la norme CSA n° 61058-1 comme autre option à la norme CSA n° 55.	non
6.2, 8.3.2	Ajout d'exigences pour les instructions d'installation.	oui
7.4.3	Clarification des exigences relatives à l'isolation de l'enceinte d'essai.	non
--	Suppression des exigences de marquage indiquées aux articles 5.19, 5.20 et 5.22(f) dans la version remplacée de la norme (CSA n° 164-M91).	oui